

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 15 JUIN 2015 à 19h 30**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, Mme Magalie Brazard, M. Pierre Chemin, Mme Sabine Gatin, M. Marc Jean, Mme Lidy Gulini, Mme Martine Ponsat Mme Theresa Mazzolini étaient présents à l'exception de M. Jean- Louis Malbec qui avait donné pouvoir à M. Marc Jean et M. Michel Borde qui avait donné pouvoir M. Claude Jean est approuvé à l'unanimité  
La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2015

Avant de passer à l'ordre du Jour Mme le Maire expose qu'elle a reçu aujourd'hui un courrier de la Préfecture sur la reconstitution du conseil communautaire. En effet suite à la démission de Mme le Maire d'Auribeau, membre du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon, une nouvelle élection municipale partielle devra être organisée, le conseil municipal d'Auribeau devant être complet pour élire son nouveau maire.

Un nouvel arrêté inter-préfectoral doit être pris, pour constater le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires sur la base  
-Soit de la répartition proportionnelle de 51 sièges  
-Soit d'un accord local approuvé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes membres pour les 58 sièges avant le 07 juillet 2015.

Les conseillers sont tous d'accord pour un accord local. Mme le Maire transmettra la réponse mercredi après-midi au bureau de la communauté de communes

**1/ ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET  
AUTORISATION D'URBANISME**

Afin de pallier au désengagement de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme à compter du 01 juillet 2015, la communauté de communes du pays d'Apt Luberon a proposé la création d'un service mutualisé. Elle propose une convention afin d'apporter une assistance aux communes membres en mettant en place un service commun qui serait chargé de la procédure d'instruction des autorisations et actes à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à sa notification par le maire de sa décision

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS seront étudiées avec les communes intéressées par le service avant d'être transcrite dans une autre convention.

## **2/CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

Afin de tenir compte de l'évolution du service technique, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 juillet 2015 et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la même date. Mme le Maire remercie Thérésa Mazzollini pour son article dans le bulletin municipal sur le service de la cantine et félicite Isabelle Angel pour la conception des repas à base des produits frais.

## **3/CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**

Afin de tenir compte de l'évolution du service technique, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 août 2015 et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter de la même date.

## **4/CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE**

Afin de tenir compte de l'évolution du service technique Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 août 2015 et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la même date.

## **5/AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR L'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 10H30 à 17 H PAR SEMAINE**

La municipalité a décidé de faire réaliser le bulletin municipal en interne. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de 10h 30 à 17h pour le poste d'adjoint du patrimoine à compter du 01 juillet 2015. Mme le Maire apprécie le nouveau fonctionnement pour la réalisation du bulletin municipal. Elle reçoit de nombreuses félicitations pour le dernier bulletin et félicite Caroline Rizzetto.

## **6/APPROBATION DE LA DENOMINATION DES RUES ET ROUTES DE LA COMMUNE**

La commission qui a travaillé sur ce dossier a présenté à la dernière réunion son travail. André Bonhomme explique que cette liste servira aux services de la poste pour l'élaboration des numéros pour chaque habitation. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la liste des nouvelles dénominations.

**7/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE SOCIAL « LOU PASQUIE » et LA COMMUNE DE ROUSSILLON POUR LA SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE DES DOCUMENTS POUR LA MEDIATHEQUE**

Comme chaque année, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention entre le centre social « lou pasquié » et la commune pour le service de portage à domicile des documents pour la médiathèque

**8/APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES**

Suite à l'entrée de la médiathèque de la commune d'Apt dans le réseau des médiathèques, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant N° 2 du règlement intérieur pour intégrer cette nouvelle entrée ainsi que la modification du nom du réseau par le réseau des médiathèques «des Monts et Vallées du Calavon».

**9/APPROBATION CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE CLSH**

Comme chaque année, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition par la Mairie au Centre Social pour le Centre de Loisirs Intercommunal de locaux scolaires d'une salle de classe, du restaurant scolaire, des dortoirs, des sanitaires et la salle de motricité du lundi 06 juillet au vendredi 21 août 2015

**10/AUTORISATION POUR CONSTITUTION PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME**

La Direction Départementale des Territoires de Vaucluse a dressé un procès-verbal pour des travaux réalisés sans autorisation sur un cabanon route de Goult, Chemin du Marseillais. Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Mme le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans cette affaire.

**11/APPROBATION POUR LA RESTAURATION DES FONTS BAPTISMAUX**

Afin de réaliser la consultation des entreprises, les conseillers municipaux donnent à l'unanimité un accord de principe pour la restauration des fonts baptismaux sur un coût estimatif de 63 910 € HT.

Un appel à souscription avec l'association les Amis de l'Eglise sera effectif avant la fin de l'année.

**12/AUGMENTATION PRIX DU TICKET CANTINE A COMPTER DE SEPTEMBRE**

Le prix du ticket cantine n'a pas augmenté depuis 2010, la commune a fait un effort pour mettre des produits frais et faire 2 services. Une étude a été réalisée sur les chiffres de 2014. Le prix du repas revient à 6.06 €. Actuellement le prix du ticket est de 2.10 €. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation du prix du ticket à 2.40 € à compter du 01 septembre 2015.

### **13/AUGMENTATION PRIX DU TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNALE A COMPTER DE SEPTEMBRE**

Le prix du transport scolaire est de 40 € par semestre, la commune a fait un effort en proposant 2 services pour le bien être des enfants. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation du prix à 45 € par semestre à compter du 01 septembre 2015

### **14/ APPROBATION MAITRISE D'OEUVRE AVEC SB CONSEIL POUR LA RESTAURATION FONTS BAPTISMAUX**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition de la société SB Conseil pour l'établissement du marché public pour la réfection des fonts baptismaux. Les honoraires sont de 1 990 € HT.

### **15/APPROBATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

Le montant de la contribution globale du territoire vient de nous être adressé par la Préfecture. Il est de 374 202 €. Une proposition de répartition est faite, dite de droit commun et basée sur les critères définis par la loi.

Cependant, chaque année il est possible pour les collectivités de modifier cette proposition de droit commun et de la remplacer par une répartition dite «dérogatoire libre».

Aussi la communauté de commune propose de prendre à sa charge 150 000 € (régime dérogatoire libre) au lieu de 128 000 (régime de droit commun). Le solde restant à la charge des communes serait donc de 224 202 €.

Pour que cette répartition dérogatoire libre soit possible il faut que le conseil communautaire délibère avant le 30 juin 2015 et que l'ensemble des conseils municipaux délibère également en ce sens avant le 30 juin 2015.

De plus, pour être validée cette répartition dérogatoire libre doit obtenir à la majorité des 2/3 un avis favorable. Gérard Debroas mentionne que pour notre commune le montant est de 11 088 €. Il fait remarquer que cela s'ajoute à des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat au moment où celui-ci diminue les dotations.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette répartition dérogatoire.

-Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la révision 2015 du tracé du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

-Le Ministère de l'environnement a octroyée somme de 500 000 € à la Région Provence Alpes Côte d'Azur afin de favoriser les économies d'énergie et la diminution de rejet de CO2. Pour ce projet dénommé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » un appel à candidature a lancé. La commune de Roussillon a déposé plusieurs projets, la réfection de la toiture de l'école, des travaux sur les bâtiments du conservatoire des ocres, l'isolation de la salle des fêtes et la réfection de l'éclairage public intra-muros. Une borne de recharge des véhicules électriques pourrait être envisagée. Les municipaux approuvent à l'unanimité cette demande de subvention

-Mme le Maire informe les conseillers municipaux que l'effectif des classes pour la rentrée de septembre est très bon, il tourne entre 25 et 28 enfants par classe.

-Vendredi 12 juin Mme le Maire a du intervenir à l'assemblée général du centre social lou Pasquié à Bonnieux avec le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour mettre un stop à une rumeur et confirmer que les activités du centre social vont continuer. Elle rappelle que la communauté verse pour le fonctionnement du centre social 415 000 €. Elle regrette que des personnes colportent des affirmations et attisent l'agressivité des utilisateurs du centre social sans prendre la peine de rencontrer les responsables de la communauté de communes pour avoir les bonnes informations.

La séance est levée à 21 h 05 mm